

Garde alternée : justice ou arithmétique ?

La Commission de Justice de la Chambre (belge) a adopté le 19 septembre dernier la proposition de loi visant à privilégier la garde alternée des enfants dont les parents se séparent. Les enfants vivront à mi-temps chez papa, à mi-temps chez maman. Les enfants ont droit à leurs père et mère, c'est un fait. Valise en mains, ce droit, ils l'appliqueront.

Cette arithmétique judiciaire suit la sagesse du célèbre jugement de Salomon : « vous dites tous deux qu'il est à vous, qu'on le coupe donc en deux ! »

Et nous, parents d'enfants souffrant de troubles de l'attachement, nous avons envie de crier comme la « vraie » mère de l'histoire : « non, non, donnez-le à l'autre, mais ne le coupez pas ! ».

Parce qu'elle est bien là la question. L'enfant privé de père est aussi coupé d'une partie de lui-même. Nous sommes bien d'accord. Nous voulons simplement dire que cette loi déplace le problème, espérant peut-être l'annuler, mais qu'elle ne résout rien. L'enfant verra son père et sa mère au même rythme, obligatoirement. Un peu comme si la charge du droit de visite était reportée sur ses épaules : visite chez son père, visite chez sa mère. Mais chez lui, c'est où ?

Cette loi ne résout rien mais oblige l'enfant à des efforts au-delà de ses moyens. Investir deux lieux de vie, deux éducations, souvent antagoniques, deux manières d'être et deux manières d'être en conflit puisqu'il a fallu une loi pour trancher qu'aucune n'était meilleure ni plus importante que l'autre.

Un enfant a besoin d'être en sécurité entre ses parents pour construire un attachement "secure" qui lui permettra de construire son identité et son mode de relations humaines.

Cette loi divise en parts égales le temps et le lieu, le mode de vie. Comment l'enfant va-t-il y trouver son unité ?

Cette loi, reconnaissons-le, voudrait clore un débat bien trop difficile pour être réduit à des lieux et des temps égaux. Même armé de cette loi pour faire valoir son droit, aucun parent séparé ne pourra faire l'économie du dialogue à reconstruire avec l'Autre, l'autre parent de son enfant, s'il veut que l'enfant commun se construise en toute sécurité et sans être l'enjeu de ces terribles conflits de loyautés où tout enfant, si petit soit-il, sent bien que l'autre parent est mis en cause pour sa manière de vivre, ses méthodes d'éducation, même si aucun mot n'accuse tout haut. Et l'enfant se sentira coupable de ces différences qu'il n'osera pas pleinement vivre avec le parent qui les lui offre. Cela aucune loi aussi arithmétiquement juste soit-elle ne peut le résoudre.

Il n'y a pas d'autre choix que de créer petit à petit une culture du couple parental, indissociable, qui apprend à dialoguer pour son enfant par delà divorce, blessures et frustrations, par delà la certitude que l'autre est moins bon parent, forcément.

Il faudrait une école des parents séparés. Il faudrait que tous les parents séparés ou heureux ensemble, apprennent les bases de l'attachement, comment se construisent un psychisme et une personnalité humaine.

Il faudrait que les parents séparés acceptent (recherchent) de l'aide pour réapprendre à se parler dans le but d'offrir à leur enfant cet univers sécurisé où il se sentira en entier entre son père et sa mère même séparés, même en conflit.

Alors la valise des petits pourra peut-être devenir plus légère et la justice arithmétique, assouplie par le dialogue des parents, pourra n'être qu'un cadre élémentaire de droit à l'intérieur duquel les petits humains pourront se construire sans se détruire.

C'est cette réflexion que nous, parents de Pétales, souhaitons susciter.

Bernadette Nicolas,
présidente